

D OLE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome II (1854)**

Castellum, Castrum, Oppidum, villa de Dola, Dolah, Dolla, Dolum, villa Dolensis, Urbs, Civitas Dolana,

Ville principale du département du Jura, chef-lieu d'arrondissement, autrefois capitale du comté de Bourgogne, située sur le Doubs, à 52 km de Lons-le-Saunier, 46 de Besançon, 65 de Chalon-sur-Saône. Altitude 259^m.

Le territoire a pour limites au nord, Jouhe, au sud Goux, Crissey et Villette, à l'est Authume, Brevans et Falletans, à l'ouest Choisey, Saint-Ylie, Foucherans, Monnières et Sampans. Le petit village d'Azans, encore simple banlieue de Dole au XV^e siècle, a son territoire séparé de cette ville, sans cesser d'y être enclavé.

De même qu'autrefois, Dole a l'avantage d'être le point de convergence d'un grand nombre de routes de terre et d'eau, qui sont : les chemins de fer de Dijon à Besançon et de Dole à Salins ; les routes impériales n^{os} 5, de Paris à Genève et 73, de Moulins à Bâle ; les routes départementales n^{os} 1, de Paris à Lons-le-Saunier, 13, de Dole à Gray ; les chemins de grande communication n^{os} 6, de Dole à Saint-Jean-de-Losne, 7, de Dole à Arc-et-Senans, 10, d'Ougney à Dole, 15, de Dole à Bellevesvre ; les chemins vicinaux tirant à Foucherans, à Brevans, à Crissey, à Azans, à Falletans, du Poiset, des Baraques et des Grandes-Baraques au chemin de grande communication n^o 7 ; le Doubs, ses mortes, le canal dit de Charles-Quint et d'autres canaux de dérivation destinés à alimenter différentes usines ; le canal du Rhône au Rhin, le contre-fossé de ce canal, les ruisseaux de Gujans, du Poiset et de la Blaine.

Population : au 11 mars 1647, après le siège et la peste, 662 habitants ; en 1790, 8.947 ; en 1846, 10.819 ; en 1851, 10.850 ; population fixe, 9.882, dont 4.486 hommes et 3.396 femmes ; population d'après le culte, 9.825 catholiques romains, 21 calvinistes, 7 luthériens et 29 israélites ; population d'après l'origine, 9.776 Français, 3 Anglais, 26 Allemands, 24 Italiens, 25 Suisses, 4 Espagnols, 6 Polonais, 1 étranger naturalisé et 17 individus appartenant à diverses nations ; population spécifique par km carré, 320 habitants.

La ville est divisée en cinq quartiers principaux : le *Quartier du Centre*, le *Quartier du Bas*, le *Quartier du Haut*, le *Quartier des Commards* et le *Faubourg de la Bédugue*, 81 rues et 5 places, comprenant 1.185 maisons et 2.795 ménages.

Les habitants n'émigrent pas.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à l'an 1575.

Vocable : Nativité de Notre-Dame.

Série communale aux Archives Municipales. La série du Greffe déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 299 à 350, 3 E 3114 à 3486, 3 E 3937 à , 3 E 7814 à 7841, 3 E 8714 à 8716, 3 E 9727 à 9817 et 3 E 13339 à 13391. Tables décennales : 3 E 1202 à 1210 et 3 E 1181.

Microfilmé sous les cotes 1 Mi 742 à 773, 1 Mi 1413, 5 Mi 354 à 358, 5 Mi 1226 à , 2 Mi 962 à , 2 Mi



2052 à 2069, 5 Mi 9 et 10, 5 Mi 1183, 2 Mi 569 et 570.

La disposition des banlieues de Dole a des rapports frappants avec celle des banlieues de Strasbourg, Les habitants du village de la Robertsau, jouissaient dans cette dernière ville des mêmes droits politiques que ceux d'Azans avaient à Dole. Le Neuhof, la Gantzau, Altenheim, étaient enclavés dans le territoire de Strasbourg, quoique formant des seigneuries particulières, au même titre que le Boichot et le Poiset faisaient partie de Dole. Le Vacken, au nord de Strasbourg, est disposé comme les Commards le sont à Dole. La forêt du Neuhof, bordée par le Rhin, s'approche de la capitale de la Basse-Alsace, comme la forêt de Chauv, de l'ancienne capitale de la Franche-Comté.

Cadastre : exécuté en 1813 ; surface territoriale, 3068^h 72^a, divisés en 7273 parcelles que possèdent 1734 propriétaires, dont 334 forains ; 1452 contribuables ne paient point d'impôt foncier ; surface imposable 1953^h 14^a, savoir : 793^h 79^a en terres labourables, 620^h 43^a en vignes, 328^h 71^a en prés, 64^h 67^a en pâtures, 63^h 09^a en jardins, 32^h 59^a en sol et aisances des bâtiments, 14^h 75^a en vergers, 13^h 44^a en friches, 8^h 14^a en graviers, 5^h 09^a en murgers, 2^h 82^a en carrières, 2^h 51^a en mares, 1^h 65^a en canal de dérivation, 26^a en abreuvoirs, d'un revenu cadastral de 245.408 fr. ; contributions directes en principal 52.922 fr.

La surface non imposable se compose de 926^h 46^a en forêts nationales, 104^h 82^a en rivières et ruisseaux, 69^h 86^a en chemins et grandes routes, 4^h 17^a en bâtiments destinés au service public, 78^a 54^c en cimetière, 25^a 85^c en emplacement de l'église et 72^a en fonds non productifs.

Le sol, situé partie en plaine, partie sur un terrain ondulé, produit du blé, peu de seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, peu de carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins de qualité médiocre, du foin et des fourrages artificiels.

On importe les neuf dixièmes des céréales et les trois quatorzièmes des vins consommés dans la ville.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, peu de chevaux et de moutons. 100 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés foncières est de 5 fr. pour cent.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de taille de première qualité, qui sont exploitées et transportées souvent très loin, des carrières de chaux hydraulique et ordinaire de bonne qualité, des carrières de pierre à polir et de la terre glaise, exploitées.

Dole, chef-lieu de sous-préfecture, a un tribunal de première instance, une justice de paix, un tribunal de commerce, une cure cantonale, une brigade de gendarmerie à cheval, une garnison de cavalerie, une direction de poste aux lettres, un relais de poste aux chevaux, un gîte d'étapes, une station du dépôt d'étalons de Besançon.

Cette ville est aussi la résidence d'un ingénieur des ponts et chaussées, de cinq conducteurs, d'un conducteur embrigadé du service hydraulique, d'un piqueur payé sur les fonds du trésor, d'un agent-voyer d'arrondissement, d'un agent-voyer cantonal, d'un vérificateur et de deux receveurs de l'enregistrement et des domaines, d'un conservateur des hypothèques, d'un receveur particulier des finances, de deux contrôleurs et d'un percepteur des contributions directes, d'un sous-inspecteur, chef de service de l'arrondissement, d'un receveur principal entreposeur, d'un commis et d'un surnuméraire attachés à la recette, d'un contrôleur de ville et d'un receveur du service de la navigation, des contributions indirectes, d'un vérificateur des poids et mesures, de deux inspecteurs et d'un sous-inspecteur des eaux et forêts, d'un capitaine de gendarmerie, d'un inspecteur des écoles primaires, d'un commissaire-priseur, d'un commissaire de police, d'un receveur municipal, de 15 avocats, de 8 avoués, de 7 huissiers, de 5 notaires, de 3 agents d'affaires, de 6 médecins, 4 pharmaciens et 3 médecins vétérinaires, de 6 architectes et 8 géomètres arpenteurs.

Les établissements d'instruction y sont nombreux et variés. Outre le lycée communal, auquel est annexé une école primaire supérieure, et le collège libre tenu par les Jésuites, il y a une école primaire à Dole et une succursale au faubourg de la Bédugue, dirigées par les Frères de la doctrine chrétienne, une école primaire de garçons, confiée à un instituteur laïc au hameau de Landon, une école primaire libre, dirigée avec autant de zèle que de talent, depuis 26 ans, par M. Demas, une école gratuite des sciences appliquées

aux arts et métiers et aux beaux-arts, une salle d'asile centrale, dirigée gratuitement par une congrégation naissante, dite de l'Enfant Jésus, avec une succursale aux Commards et une autre au Poiset, 6 garderies ou écoles privées de l'enfance, une école publique de filles, dirigée par les religieuses Ursulines, une autre école primaire de filles, aux Commards, sous la direction d'une institutrice laïque, 4 pensionnats ou écoles libres, tenus par des institutrices laïques, le pensionnat des sœurs de la Retraite chrétienne et celui de la Visitation.



Les collections scientifiques sont la riche bibliothèque de la ville et le musée. Il y a une société d'agriculture et d'horticulture.

Dole occupe un rang distingué par ses nombreux établissements de bienfaisance. On y trouve un hospice civil et militaire, l'hospice de la Charité, l'hospice des Orphelins, les établissements des sœurs de Saint-Charles, de la Retraite chrétienne, de la Providence et des Ursulines, la salle d'Asile, ouverte aux femmes âgées, et dirigée par Marie Colson, religieuse de la congrégation de Saint-Charles, le couvent du Bon-Pasteur ou du Repentir, l'asile départemental des aliénés, un bureau de bienfaisance, une société de Saint-Vincent-de-Paul et d'autres associations charitables.

Industrie : Sans être une ville industrielle, Dole a un certain nombre de fabriques, dont les produits sont généralement estimés, quelques-uns même, renommés. On y compte 24 menuisiers, 10 peintres en bâtiments, 5 maîtres maçons entrepreneurs, 4 marbriers sculpteurs, 13 serruriers, 5 couvreurs, 2 paveurs, 7 maîtres charpentiers, 8 ferblantiers, 1 plâtrier, 2 vitriers et 1 peintre en décors ; 7 horlogers, 4 orfèvres, 4 poêliers, 11 maréchaux-ferrants, 3 taillandiers, 1 étameur, 1 armurier, 2 couteliers, 1 fondeurs en cuivre, 1 lampiste, 2 fondeurs d'étain, 4 chaudronniers, 1 tailleur de limes, 3 fabricants de clous ; 2 fabricants de chaises, 4 tourneurs sur bois, 2 boisseliers, 4 tonneliers, 11 charrons, 2 constructeurs de bateaux ; 2 sculpteurs sur bois et pierre, 1 doreur, 1 peintre en équipages ; 3 tailleurs d'habits, 1 fabricant de corsets, 2 fabricants de bas au métier, 2 fabricants de ouate, 1 fabricant de peignes, 1 fabricant de broches, 1 fabricant de blondes, 2 coiffeurs, 4 perruquiers, 4 fabricants de fleurs artificielles ; 2 imprimeurs, 1 imprimeur lithographe et 4 relieurs de livres ; 4 corroyeurs, 3 selliers-carrossiers, 7 bourreliers, 32 cordonniers, 3 tripiers, 1 cordier, 5 teinturiers ; 9 voituriers, 4 loueurs de voitures à volonté, 6 entrepreneurs de diligences, 3 commissionnaires de transports ; 1 fabricant de liqueurs, une fabrique d'eaux minérales et de limonade gazeuse ; 15 loueurs en garni et 4 logeurs ; 3 fours à chaux et 1 fabrique de plâtre ; 10 entrepreneurs de travaux publics, 1 entrepreneur de l'enlèvement des boues, 1 fermier des halles, 1 fermier des droits de place et marché, 1 adjudicataire de la pêche, 1 maître de jeu de quilles.

Fabrique de stéarine : cet établissement appartient à MM. Santonax et Jourdy. On y fabrique chaque jour 300 kg de bougies dites de *l'étincelle* et des cierges stéariques. Ses produits sont très estimés et exportés dans une partie de la France. On y a annexé une fabrique d'indigo. Il y a une autre fabrique de bougies et une fabrique de chandelles.

Fabriques de bleus d'indigo : il existe à Dole 6 fabriques de bleus d'indigo, qui appartiennent à MM. Boilley, Vernier, Passier, Santonax, Jacquot et Valès. Celle de MM. Boilley est la plus importante ; elle occupe 25 ouvriers, y compris les enfants. On compte environ 6 ouvriers dans chacun des autres établissements. Les produits s'exportent dans toute la France et même à l'étranger. L'introduction de cette branche de commerce à Dole, est due à M. Roux-Lecoynet, père, l'un des industriels les plus distingués de cette ville.

Brasseries : il y a au faubourg de la Bedugue deux brasseries, l'une dite du *Haut* et l'autre du *Bas*. A celle du *Bas* est annexée une fabrique de liqueurs. La quantité de bière fabriquée dans ces deux établissements s'élève annuellement à 9.000 hectolitres, qui s'exportent dans l'arrondissement de Dole et dans une partie des départements de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône et du Doubs. Une troisième brasserie est en voie de construction, au Boichot. Elle appartient à M. Veyvada.

Ateliers de mécaniciens : il existe à Dole trois ateliers de mécaniciens, établis l'un à la Paule, sur la route de Besançon, sous la direction de M. Jovinet-Thiébaud, un autre vers le château d'eau, sous la direction de M. Domey et le troisième dans les moulins de MM. Husson-Morel. Plusieurs ouvriers y sont employés.



On y exécute tous les détails de machines servant au roulement des forges et des usines.

Tuileries : il y a 2 tuileries, l'une qui appartient à M. Roy, et une autre à M. Mayennet-Bertren. On y fabrique annuellement 700.000 tuiles et briques et en outre dans celle de M. Roy, 1.300 queues de chaux ; il y en avait une troisième appartenant à la ville, qui a été vendue le 27 décembre 1852 et a été supprimée.

Exploitation des carrières : il y a sept carrières de pierre à bâtir et à chaux, exploitées à ciel ouvert. Les produits s'écoulent dans l'arrondissement de Dole et s'exportent au loin par le canal.

Haut-fourneau Menons : sur la rive gauche du Doubs, au faubourg de la Bédugue, existait une forge à un seul feu. MM. Baille et Febvret, d'Auxonne, y établirent un haut-fourneau, en vertu d'une ordonnance royale du 24 décembre 1836. MM. Menans, frères, de Montrambert (Jura), en sont devenus acquéreurs en 1839. On y fabrique annuellement 100.685 kg de fonte en gueuses de 1^{ère} fusion, qui sont exportés dans les usines des départements du Jura et du Doubs. Le minerai est tiré de Pesmes. Cet établissement occupe les membres de 10 ménages et 6 journaliers.

Fonderie de deuxième fusion : cette fonderie est située sur la rive gauche du Doubs, entre la route de Dole à Lons-le-Saunier et le gazomètre. Elle a été fondée par M. Morel, mouleur distingué. On y fabrique des pièces de mécaniques, des ornements de toute espèce, des balcons, des panneaux, des balustres, des pilastres et garnitures pour barreaux d'escalier, des croix, des monuments funèbres, des grilles, des rampes d'escalier, des colonnes, des vases, des bustes et statues, etc., pour un poids d'environ 70.000 kg par an. Cette usine appartient à M. Vuillamy-Fleury ; elle est exploitée par M. Courtot aîné et par ses frères, mouleurs habiles ; ses produits sont très estimés. Six ouvriers sont occupés chaque jour dans cet établissement.

Fabrique de fourneaux économiques et de pompes à incendie : MM. Guyon, Benoît-Joseph aîné, et Claude Guyon, frères, ont établi à Dole, rue du Collège, de beaux ateliers de fabrication de fourneaux de cuisine ou poêles économiques de leur invention, pour laquelle ils ont été brevetés en 1829 et 1834, et qui leur a valu deux fois la médaille d'argent aux expositions de 1844 et 1849. M. Guyon aîné a même reçu, en 1830, des mains du Président de la république, la croix de la légion d'honneur, comme une juste récompense des services qu'il a rendus à son pays par ses utiles découvertes. Leurs ateliers livrent au commerce des poêles à trois marmites, destinés à être chauffés au bois, à la houille et simultanément à la houille et au bois ; des poêles ou fourneaux économiques à deux marmites, avec un bain-marie, un four, une place à rôtir, une tablette servant de potager (8 numéros pour 5 à 6 personnes jusqu'à 300). Le débouché de ces produits s'étend à l'étranger comme à la France. MM. Guyon ont ajouté à cet établissement une fabrique de pompes à incendie, dont on vante la puissance et la bonne exécution. Ils ont été brevetés pour ces pompes en 1849, et leur système ingénieux a été l'objet d'un rapport remarquable de l'académie nationale de Paris, à la suite de l'exposition de 1849.

Fabrique de poêles de cuisine en fonte : M. Vuillamy-Fleury, de Dole, a obtenu un brevet d'invention et de perfectionnement pour un système de fourneaux de cuisine qu'il fait fabriquer dans les forges des environs. Ses produits jouissent d'une réputation justement méritée. On en exporte en France et à l'étranger, pour une valeur annuelle de 80.000 fr. Les magasins sont établis à Dole, dans la rue des Boucheries.

Moulin-Neuf : le Moulin-Neuf a été construit sur l'emplacement d'un moulin très ancien, et érigé en moulin de commerce par décret impérial daté de Bayonne, en 1808. Il y a huit tournants, tous destinés au commerce. On y fabrique annuellement 18.000 sacs de farine de 125 kilogrammes l'un. Les produits s'exportent dans les montagnes du Jura, en Suisse, dans le Midi, par le canal, et se vendent à Dole et aux environs.

Grand-Moulin : ce moulin se compose de dix tournants, dont six sont réservés à l'usage du public, par suite de conventions faites entre les propriétaires et la ville, et quatre sont consacrés au commerce. Ces derniers fabriquent annuellement 10.000 sacs de farine. Il y a dans cet établissement une huilerie, un

battoir d'écorce et un atelier d'ajustage et de mécanique. Incendiée dans la nuit du 11 février 1841, cette usine a été rebâtie dans des proportions remarquables.



Le Moulin-Neuf et le Grand-Moulin appartiennent à MM. Husson-Morel, qui les exploitent eux-mêmes avec beaucoup d'intelligence.

Moulin Muneret aîné : le moulin Muneret, qui n'était autrefois qu'un moulin à bateau construit en 1868, est situé sur la rive droite du Doubs. Il est composé de huit paires de meules, dont quatre sont affectées aux besoins du public et les quatre autres au commerce. On y fabrique annuellement 7.000 sacs de farine, de 125 kilogrammes l'un, pour le commerce, et autant pour le public. Il y a dans cet établissement une scierie hydraulique à deux lames, pour les bois de construction.

Moulin de la Papeterie : ce moulin, situé à la Bédugue, près du haut-fourneau de MM. Menans, a remplacé une ancienne papeterie. Il appartient aujourd'hui à M. Muneret, Antoine. Il a cinq tournants, tous affectés à l'usage du public. On y fabrique annuellement 2.400 sacs de farine.

Marchés : il se tient à Dole un marché considérable le jeudi de chaque semaine. On y vend des grains, du jardinage, des fruits, des volailles, du poisson, du beurre, des œufs, des étoffes et des fromages.

Foires : il y a dans cette ville une foire, qui commence le lundi de la Pentecôte et dure quatre jours. On fait le mardi une procession solennelle, dite du Saint-Sacrement. Le jeudi, pour la clôture, se tient la foire du bétail. La foire de la Pentecôte est très renommée. Les populations des contrées voisines y accourent à l'envi. Le Cours-Saint-Maurice présente alors le coup d'œil le plus curieux. Des bateleurs, des jongleurs, des théâtres ambulants, des jeux de toute espèce, des boutiques en plein vent encombrant toutes les allées. On est frappé de la variété des costumes et de la diversité des marchandises qu'on rencontre à chaque pas. Il y a onze autres foires, fixées au second jeudi des onze mois autres que celui dans lequel arrive la Pentecôte. Une treizième foire, dite de Saint-Antoine, a lieu dans le mois de janvier, et est consacrée exclusivement à la vente des porcs.

Commerce : le commerce de Dole embrasse surtout les objets destinés à la consommation locale. On compte dans cette ville, comme soumis à la patente : 101 hôtels, auberges et restaurants, 24 cafés, 17 bouchers, 21 boulangers, 3 pâtisseries, 6 marchands de vins en gros, 39 épiciers, 6 confiseurs, 4 marchands de poissons, 1 marchand de fromages, 6 marchands de grains, 4 marchands de farines, 4 marchands de son, 2 marchands d'eau-de-vie, 3 coquetiers, 1 fruitier ; 7 marchands de nouveautés, 8 marchands de tissus, 4 modistes, 3 lingères, 5 chapeliers, 4 marchands de parapluies, 1 marchand de bas et de bonneterie, 1 marchand de laine, 7 marchands de sabots, 3 chiffonniers, 16 fripiers ; 9 marchands de bois à brûler, 5 marchands de bois de construction, 2 marchands de bois de sciage, 5 marchands de planches, 1 marchand de charbon de bois, 1 marchand de houille ; 5 marchands de faïence, 1 marchand de cristaux, 2 marchands de porcelaine, 1 marchand de poterie de terre ; 5 marchands de quincaillerie, 4 marchands de fer, 5 marchands de clous, 1 marchand ferrailleur ; 11 marchands de mercerie, 1 marchand de bibeloterie, 3 marchands brocanteurs, 1 marchand de meubles ; 3 libraires, 1 marchand tapissier, 1 marchand de papiers peints, 3 marchands ébénistes, 1 marchand de passementerie, 1 marchand de meules, 1 marchand de pipes, 1 marchand de sable, 2 marchands de sangsues, 1 marchand de parfumerie, 5 marchands bottiers, 1 marchand de vieux souliers, 1 marchand de fourrures ; 2 marchands de chevaux, 1 marchand d'eaux minérales.

Canal du Rhône au Rhin : la navigation du Doubs remonte aux temps les plus reculés. Ce fait est attesté par Strabon, géographe, qui florissait sous les empereurs Auguste et Tibère, et par une légende de la Vie de saint Hilaire, évêque de Besançon, dans laquelle on lit que vers l'an 320 de notre ère, un bateau chargé de marbre, d'airain et d'autres matières précieuses, envoyé de Rome par Hélène, mère de Constantin-le-Grand, pour rebâtir avec magnificence l'église de Saint-Étienne de Besançon, au pied du mont Cœlius, disparut dans un gouffre du Doubs et ne put être retrouvé. L'usage des moulins à eau, introduit en Occident vers le IV^e siècle après Jésus-Christ, s'étant multiplié à la suite de l'établissement du régime féodal au XI^e siècle, les nombreux barrages créés dans le cours du Doubs, interrompirent la navigation. Ce n'est qu'au XVI^e siècle (1517) que le célèbre Adam de Crapone, né à Salon (Bouches-du-Rhône), conçut la première idée d'une navigation artificielle par un canal à point de partage, et proposa d'appliquer

cette idée à la jonction de la Méditerranée et de l'Océan, au moyen d'une ligne navigable de la Saône et de la Loire par le Charolais. Peu d'années après, l'historien Gollut, vicomte mayeur de Dole, pensa à mettre en communication le Rhône avec le Rhin, en rendant de nouveau le Doubs navigable, par la destruction des écluses des moulins et par l'enlèvement des rochers qui obstruaient son cours. Il présenta à cet effet un Mémoire aux officiers fiscaux, à la chambre des comptes et à la ville de Dole. Il indiqua d'une manière précise que, pour opérer cette jonction, il était de toute nécessité de passer à Montbéliard, ce qui conduisait infailliblement au véritable point du *bief de partage* des eaux. La pénurie d'argent ne permit pas de donner suite à ce projet. Le 13 juillet 1613, les habitants de Dole furent très surpris de voir arriver près du moulin qui appartient aujourd'hui à M. Muneret aîné, un bateau en sapin de 50 pieds de longueur, chargé de marchandises, et surtout d'oranges, venant directement d'Avignon. Claude Grasset qui le conduisait, assura qu'il pourrait amener des bateaux chargés en toute saison, pourvu qu'il y eût trois pieds d'eau dans le Doubs. Le 9 juillet 1661, Hennecard, ingénieur habile, vint à Dole et soumit au conseil assemblé, un projet, d'après lequel il s'obligeait à rendre le Doubs navigable, si la ville voulait faire une dépense de 60.000 fr. MM. Boquet, Bouton et de Jallerange furent délégués pour accompagner cet ingénieur dans ses explorations. Son projet fut admis. A peine les travaux étaient-ils commencés, qu'ils furent brusquement interrompus. Après la conquête de la province par Louis XIV, Vauban fut envoyé pour visiter Dole. Cet illustre ingénieur, saisi d'admiration à la vue de la magnifique position de cette ville, comprit aussitôt que rétablir l'ancienne navigation du Doubs, était le moyen le plus certain pour donner au commerce de Dole une activité puissante, et que cet accroissement de commerce rendrait la ville florissante et en étendrait les limites. Il projeta une enceinte beaucoup plus vaste, traversée par un port de 660 toises de longueur, sur 50 de largeur, pouvant contenir 376 bateaux des plus grandes dimensions ; des rampes de 10 toises de largeur devaient faciliter l'accès de cette rivière et le camionnage ; des quais larges et commodes auraient été mis à l'abri de toute inondation. L'exécution de ce projet aurait fait de Dole un des entrepôts les plus considérables de France. Le rêve était trop beau. Le plan de Vauban resta sans exécution. Le 1^{er} décembre 1758, M. Lachiche, né à Dole, maréchal-de-camp du génie, envoya à M. de Beaumont, intendant de Franche-Comté, un Mémoire dans lequel il parla d'un projet du canal du Rhône au Rhin et proposait d'ouvrir un canal du Doubs à la Saône, de Dole à Saint-Symphorien. M. de Beaumont jugeant que ni le gouvernement, ni la province ne pouvaient se charger d'une entreprise aussi considérable, invita Lachiche à former une compagnie pour cet objet ; mais Lachiche demandait un privilège et on ne voulait le lui accorder qu'autant que sa compagnie serait constituée. Malgré l'activité de ses démarches, il ne put jamais parvenir à cette organisation. Il n'avait du reste aucun plan décisif à présenter et n'était pas fixé sur les localités où le canal devait passer. L'attention publique était éveillée sur cette grave question. Le gouvernement reconnut enfin que la jonction du Rhône au Rhin serait une chose très avantageuse ; il chargea, par décision du 5 novembre 1773, M. Bertrand, ingénieur en chef de la province, de bien reconnaître les obstacles de cette entreprise et de présenter les moyens de les surmonter. En 1780, un arrêté du conseil d'Etat ordonna l'exécution de la partie comprise entre la Saône à Saint-Symphorien et le Doubs à Dole, aux frais des Etats de Bourgogne et de Franche-Comté. Ces travaux furent terminés en 1790. Un décret du 6 septembre 1792, déclarant les citoyens Bertrand et Lachiche bien méritants de la patrie, ordonna la continuation du canal aux frais du trésor public ; mais les troubles politiques empêchèrent d'y donner suite. En 1801, l'ingénieur en chef Liard, commença de nouvelles études. Son projet fut définitivement adopté et les travaux furent repris en 1804 ; après les désastres de 1813, ils restèrent à peu près interrompus jusqu'en 1822. Une loi du 5 août 1821, accepta la soumission d'une compagnie qui offrit à l'Etat une avance de 10 millions pour l'achèvement du canal, aux conditions suivantes : 1° que les travaux seraient terminés par le gouvernement dans le délai de 6 ans ; 2° que la compagnie recevrait un intérêt de 6 pour cent ; 3° qu'après l'amortissement de la somme empruntée, au moyen d'un prélèvement progressif sur le revenu du canal, la même compagnie serait admise (à titre d'indemnité ?) au partage par moitié du produit net pendant 99 ans. Les travaux furent repris en 1822. Au mois de décembre 1852, le canal fut livré à la navigation dans toute son étendue, et les droits de navigation furent perçus sur toute la ligne à partir de 1855. Le canal du Rhône au Rhin prend son origine à Saint-Symphorien sur la Saône, à 3 kil. en amont de Saint-Jean-de-Losne, où débouche le canal de Bourgogne, qui correspond par l'Yonne avec la Seine. Les principaux points de trajet sont : 1° en montant, Dole, Besançon, Montbéliard, Valdieu près de Dannemarie, où le canal atteint son point de partage ou faite; 2° en descendant, Mulhouse, Neufbrisach, Marckolsheim et Plobsstein. La ligne aboutit dans l'Ill, à 919^m en amont de Strasbourg.



Les principales marchandises transportées par les bateaux qui remontent le canal, sont des houilles provenant des départements de la Haute-Loire et de Saône-et-Loire, de l'épicerie, des vins, des huiles, etc. Les bateaux qui le descendent sont principalement chargés de blés, de farines, de merrains, de bois, de fers, de briques, etc.

Établissements publics : les établissements publics sont nombreux à Dole et plusieurs sont très remarquables. On y compte une église paroissiale, deux oratoires, un cimetière, l'hôtel de la sous-préfecture, le palais de justice, l'hôtel de ville, la halle aux grains, l'hospice civil et militaire, l'hospice de la Charité, celui des Orphelins, l'asile départemental des aliénés, le collège, l'école des Frères de la doctrine chrétienne, une salle d'asile centrale au collège, avec des succursales aux Commards et au Poiset, un théâtre, un gazomètre, des prisons, un champ de foire, une écurie pour les étalons impériaux, une caserne de cavalerie, une caserne de gendarmerie, sept bureaux d'octroi, le port Marchand, le port du Pasquier, les places Royale, Napoléon et de la Sous-Préfecture, la place du Marché aux Fleurs, le bâtiment du Pasquier, l'abattoir, un Champ de Mars pour les manœuvres de la cavalerie, les promenades du Cours Saint Maurice, du jardin Philippe et du Pasquier, la machine hydraulique, 13 fontaines monumentales et 11 bornes-fontaines, le réservoir du château-d'eau, la bibliothèque et le musée.

Budget : au commencement du XVII^e siècle, les revenus de la ville en biens-fonds étaient très considérables, mais les événements politiques survenus plus tard dérangèrent tellement ses finances, qu'elle fut obligée d'aliéner plusieurs immeubles, de contracter des emprunts onéreux et même de demander des lettres de répit aux souverains de la province. Après sa réunion à la France, elle eut à dépenser des sommes énormes pour conserver dans ses murs la chambre des comptes, racheter les offices municipaux que Louis XIV et Louis XV se faisaient un jeu de vendre et de retirer pour les revendre encore. En 1760, les recettes s'élevaient à 50.000 fr. et cette somme suffisait à peine à payer les arrrages des rentes dues par la ville ; l'intendant de la province, résolu à ramener l'équilibre dans cette situation, raya sans pitié du budget toutes les dépenses qui n'étaient pas d'absolue nécessité.

Aujourd'hui, les recettes ordinaires de la ville s'élèvent à près de 120.000 fr. par an, provenant de rentes et fermages, coupes dans ses forêts, octroi, centimes additionnels, etc. Avec ces ressources assez considérables et sagement administrées, la ville entreprend chaque année des travaux d'utilité publique.

En 1853, le budget de la commune est fixé, savoir : 129.436 fr. en recettes et 125.263 fr. en dépenses, excédent des recettes. 4.175fr.

Octroi : le règlement et le tarif de l'octroi municipal de Dole ont été approuvés par ordonnance royale du 24 avril 1840. Il y a sept bureaux placés, à la porte des Arènes, à la porte de Montroland, à la porte de Besançon, à l'entrée de la rue Dusillet, entre le grand Pont et celui du Canal, devant les Boucheries et à la Bédugue. Les droits sont perçus en régie pour le compte de la ville. Leur produit brut pour 1853, est évalué à 70.000 fr.

Bureau de bienfaisance : les recettes ordinaires du bureau de bienfaisance s'élèvent à 7.000 francs, et sont distribués aux pauvres de la ville ; une partie de ces revenus est affectée, chaque année, au paiement des frais d'apprentissage d'enfants des deux sexes, dont les parents sont dans l'indigence et à l'entretien de dix indigents.

Bois communaux : 395^h 86^a dont 11^h 64^a sont coupés annuellement. Essences dominantes : chêne, charme et hêtre.

NOTICE HISTORIQUE

La ville de Dole est bâtie dans une position délicieuse ; elle occupe le penchant et le sommet d'une colline, sur la rive droite du Doubs. Les eaux qui l'entourent, les sites riants qui l'environnent captivent l'attention et charment tous ceux qui la visitent. Une vue admirable s'offre au voyageur, qui arrivant par la route de Besançon, s'arrête sur la promenade du Cours Saint Maurice. Ici c'est une fraîche vallée qui, depuis Rochefort, s'étend comme un immense lac de verdure et que le Doubs sillonne de ses mille détours ; à côté, la forêt de Chaux, ce vaste débris de l'antique *saltus Sequanus*, couvrant de son tapis



sombre une terre encore toute empreinte de souvenirs druidiques ; à l'horizon, des montagnes bleuâtres découpées en festons, et revêtues, selon l'éloignement, d'une teinte de plus en plus vaporeuse. En face de l'observateur, se présente le village d'Azans, dont les habitations élégantes et les jolies chaumières descendent de gradin en gradin, pour venir coquettement se mirer dans les ondes limpides du Doubs. A l'ouest et au nord, la perspective n'est pas moins saisissante. La poétique montagne de Montroland, une belle prairie arrosée par le Doubs, un terrain mouvementé cachant dans ses replis de nombreux villages, et un rideau de vertes collines forment le fond du tableau. La ville n'a point encore perdu tout-à-fait sa physionomie du moyen-âge. La plupart des rues sont étroites, tortueuses et d'un accès difficile. Les maisons sont bien bâties. A un grand nombre se rattachent des souvenirs historiques. Les hôtels des anciennes familles parlementaires ou échevinales sont dignes d'une grande ville. Les constructions modernes ne dépareraient point une capitale.

Origine : on ne possède aucune donnée certaine sur l'origine de Dole. Elle est restée comme perdue dans la nuit profonde qui entoure le berceau des villes dont l'existence n'est constatée ni dans les *Commentaires de César*, ni par l'*Itinéraire d'Antonin*. Qu'une peuplade gauloise se soit établie de bonne heure sur le territoire de cette ville et même sur l'autre rive du Doubs, lieux si heureusement disposés pour la culture, la chasse, la pêche, la navigation, l'industrie et le commerce, le fait nous paraît hors de doute. Le nom de Dole appartient à la langue celtique comme celui de Dol en Bretagne, comme celui de cette magnifique montagne qui domine les plaines de la Suisse.

Le culte rendu au creux de Blene, consacré à *Belenus*, aux sources sacrées de Gujan et de la Grande-Fontaine, les dents de sanglier trouvées à Dole et probablement offertes en sacrifice en l'honneur de la terre, la grande divinité des Celtes, l'usage longtemps conservé dans cette ville d'allumer des feux de joie le jour des *Brandons*, de danser autour, d'en traverser les flammes en courant, rappellent à l'esprit des cérémonies païennes qui appartiennent aux plus anciens peuples de la Gaule. Les dénominations locales peuvent aussi donner lieu à de sérieuses conjectures. Sur la rive gauche du Doubs, s'étend une colline qui commence à Némont, se continue au Boichot et se termine à Montciel. Sans trop de témérité, on peut supposer qu'une bourgade appelée *Nemetum* ou *Nemosus*, d'où est venu le nom de Némont, s'était élevée à côté d'un bois sacré, le *Boichot*, *Boscus*, séjour des druides, et qu'un temple était bâti à la place qu'occupe Montciel, le mont *Cælius*. Montciel est une éminence naturelle, d'une surface de 4 hectares, enclavée dans le Boichot, à peu de distance de Crissey, et entourée de fossés dont on reconnaît encore les traces. La plupart des villes avaient leur mont *Cælius*. Près de Clermont Ferrand, était aussi une ville gauloise appelée *Nemetum*, dont l'emplacement porte aujourd'hui le nom de Némont. Dans le voisinage étaient également un bois sacré et à l'extrémité du bois un temple païen. Colonie de pêcheurs, voilà sans doute ce qu'était Dole, quand ensuite, avec les Phocéens de Massalie, la civilisation, les arts et l'industrie de la Grèce, se répandirent dans le centre de la Gaule. Les marchands Massaliotes eurent de nombreux rapports avec notre province. Du temps de Jules-César, leurs bateaux, chargés de marchandises, remontaient le Rhône, la Saône et les affluents de ces fleuves. On ne doit donc nullement être surpris du grand nombre de médailles grecques que recèle le sol de la Séquanie. On a trouvé à Goux, village voisin de Dole, une monnaie de Marseille représentant d'un côté la tête de la belle Gyptis. Si les Romains ne fondèrent pas Dole, ils l'associèrent du moins à l'immense mouvement de l'empire. Cette ville dut être un des entrepôts du commerce important qui, au dire de Strabon, se faisait par la voie du Rhône, de la Saône et du Doubs. Depuis l'embouchure de cette dernière rivière jusqu'à Besançon, il n'y avait point de port si heureusement situé. Cette ville devint très florissante sous cette domination nouvelle. Plusieurs routes furent ouvertes pour la mettre en communication avec les cités environnantes. La grande voie de Lyon au Rhin par Chalon-sur-Saône, Tavaux, Crusinie et Besançon, passait au pied de ses murs. D'autres chemins la mettaient en communication avec Dijon, Salins, Langres et Ledo. Un camp retranché se liait à un système de fortifications construites sur les rives du Doubs, à Rochefort et à Orchamps, fut établi sur la côte de Plumont. Dole prit bientôt la physionomie d'une ville romaine. On y retrouve, comme dans toutes les villes fondées ou reconstruites par les légions, la distribution normale en trois parties distinctes : le *castrum*, placé au-dessus de la montagne de Plumont ; le *palatium*, bâti au-dessous du *castrum* et enfin la *citè* proprement dite. Un amphithéâtre, des temples aux dieux romains, un forum, un champ-de-mars, un palatium, de magnifiques aqueducs, des thermes, un vaste cimetière s'élevèrent peu à peu comme à

Besançon et à Autun. Il serait difficile de contester l'existence de ces monuments. Dans tout le midi de la Gaule, les amphithéâtres ne sont pas connus sous d'autre nom que sous celui d'Arènes, *Arenæ*, témoins les arènes de *Nimes*, d'*Avignon*, du *Mans* et de *Limoges*. A Dole, on a reconnu des débris imposants de l'amphithéâtre, près de la rue d'Arans ou des Arènes. Le cirque a communiqué son nom au faubourg des *Commards*, comme celui de Besançon au quartier de Chamars, *Campus Martis*. Le forum, de même qu'à Lyon, occupait la place appelée plus tard le vieux marché, *forum vetus*. Nous ferons remarquer que cette place était appelée *Vieux-Marché*, à une époque où les marchés s'y tenaient encore. Si là n'avait pas été le *forum*, le mot *vieux* n'aurait pas eu de sens. Il existait dans toutes les principales cités des Gaules un monument appelé le *Palatium*. Il y en avait un à Besançon, à Autun, à Limoges, etc. Pour démontrer qu'un préteur ou un prévôt avait un palais à Dole sur le point même où plus tard les comtes d'Amaous bâtirent une forteresse, il nous suffira de faire remarquer qu'on a trouvé dans cette ville la tombe de la femme ou de la fille de l'un de ces officiers, et d'expliquer l'origine du nom de *Francs* d'Arans que portaient les habitants de la rue des Arènes. Quelques auteurs prenant le mot *franc* à la lettre, ont supposé que les hommes qui l'habitaient n'étaient point soumis à la main-morte, tandis que les autres quartiers de la ville étaient soumis à cette servitude ; ces savants se sont singulièrement trompés. Le terme de *franc d'Arans* était encore en usage bien longtemps après l'époque où le territoire entier de Dole était libre. La rue d'Arans était un lieu d'asile, dans lequel tout coupable, même les condamnés à mort, pouvaient impunément se retirer. Si après y avoir séjourné quarante jours, le criminel restait vingt-quatre heures sans être pris, il était absous de toute poursuite. On trouve dans notre province plusieurs exemples d'un semblable privilège. Le château de Blandans, qualifié autrefois de palais, même dans la donation qu'en fit Charles-Quint à M. de Laubespain, était un lieu d'asile. A Voiteur, on disait aussi les *francs de Charin*, parce que le château et la rue qui y conduisait, était un lieu privilégié. A Chalon-sur-Saône, l'hôtel fortifié de la famille de Sandon était, dit un vieil historien « noble et franc de toutes sortes de droits seigneuriaux et avait de si beaux privilèges, que c'était une sauve-garde et un asyle assuré pour tous ceux qui s'y pouvaient réfugier ; on y battait même la monnaie au coing du seigneur. » En 1525, deux habitants qui étaient de garde à la porte des Carmes, s'étant battus ensemble, l'un d'eux, nommé Blandin, pour échapper à la punition qui lui était réservée, se réfugia dans la tour de Sandon ; le sire de Montcuet, capitaine de la ville, l'en fit arracher et conduire à la prison du Châtelet. Le sieur de Sandon fit grand bruit de cette insulte faite à sa maison : il intenta un procès à la ville, et Blandin fut ramené à la tour dont il avait invoqué la franchise.



Il n'est pas question de reproduire ici les nombreuses pages d'histoire. Le lecteur se reportera au tome II du dictionnaire ROUSSET à partir de la page 408 et jusqu'à la page 628.